

<http://pierre-alainmillet.fr/3-5-millions-de-mal-loges-de-quoi>



3,5 millions de mal-logés : de quoi parle-t-on au juste ?

- Logement -

Date de mise en ligne : dimanche 25 octobre 2015

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

19 octobre 2015 - 3,5 millions de personnes sont jugées mal logées par la Fondation Abbé Pierre. 610 000 n'ont pas de domicile personnel, 85 000 vivent dans une habitation de fortune toute l'année. Article extrait du Centre d'observation de la société.

3,5 millions de personnes sont mal logées en France, selon la Fondation Abbé Pierre dont l'estimation est réalisée à partir de différentes enquêtes qui s'échelonnent sur plusieurs années [1]. Du sans domicile fixe au jeune qui revient habiter chez ses parents, en passant par le couple qui vit avec son enfant dans un studio, le mal-logement regroupe trois dimensions très différentes : la qualité de l'habitat, sa taille et le fait de disposer de son propre logement.

Premièrement, être mal logé, c'est vivre dans un habitat dégradé : 2,3 millions de personnes seraient concernées. 85 000 occupent durablement un logement de fortune (tente, cabane ou mobil-home) selon l'expression de l'Insee. La Fondation Abbé Pierre y ajoute 52 000 gens du voyage qui ne disposent pas d'aire aménagée. A ces très mal-logés, il faut additionner les 2,1 millions de personnes dont le logement est inconfortable. Des logements insalubres ou qui menacent de tomber en ruine, ainsi que des logements qui comptent au moins deux défauts majeurs [2].

Deuxièmement, être mal logé, c'est manquer d'espace. 800 000 personnes vivent dans un logement dit « surpeuplé » [3]. Ainsi par exemple un couple avec deux enfants de sexe différent de plus de sept ans doit pouvoir compter sur quatre pièces, s'il vit dans un deux pièces, on considère qu'il est mal logé.

Troisièmement, être mal logé, c'est ne pas avoir de logement à soi et dépendre des autres (ami, famille, association...). 141 500 personnes n'ont pas de domicile (données 2012) selon les recensements effectués par l'Insee dans les centres d'hébergement. Parmi elles, la majorité est logée de façon précaire (logement ou hôtel), 12 700 sont sans abri et dorment dans des caves, des halls d'immeuble ou sous les ponts [4]. 58 000 personnes sont hébergées de façon très précaire à l'hôtel (données 2006) ou en résidence sociale (données 2013). 411 000 personnes sont hébergées chez des tiers (données 2002). Elles n'occupent pas nécessairement un logement dégradé, mais n'ont pas de domicile à elles et sont contraintes de vivre chez autrui. Parmi elles, 79 000 n'ont pas de lien de parenté avec celui qui les héberge et n'ont pas les moyens d'être indépendants.

Ces données constituent des ordres de grandeur. Une petite partie d'entre elles se recoupent : l'Insee indique par exemple que 28 000 personnes vivent dans un logement surpeuplé et inconfortable à la fois. Au total, la Fondation Abbé Pierre considère que 145 000 personnes sont comptabilisées deux fois. Les sources sont différentes et surtout les dates parfois très éloignées, les plus anciennes datent de 2002, il y a 13 ans. La définition du mal-logement présentée ici peut être discutée. Elle intègre parmi les mal-logés une partie des hébergés qui le sont de façon temporaire et parfois dans de bonnes conditions. A l'inverse, elle ne prend pas en compte plusieurs types de populations. Les SDF sont recensés au moment où ils fréquentent les services d'hébergement de jour, ce qui n'est pas le cas de tous. Une grande partie des 400 000 gens du voyage résidant en France vit dans des conditions de logement très difficiles, et en tous cas est en situation de surpeuplement ; or on ne comptabilise ici que ceux qui n'ont pas d'aire aménagée. Les personnes qui vivent dans des structures médicales, des maisons de retraite et des foyers de travailleurs (souvent dans une seule chambre) ou en prison (67 000 en 2014) ne sont pas intégrées. La norme de surpeuplement ne prend pas en compte les surfaces : une personne logée dans une minuscule chambre de bonne n'est pas « mal logée ». Enfin, de nombreux ménages vivent dans des logements très bruyants ou qui n'ont qu'un seul défaut parmi ceux cités et ne sont donc pas non plus comptabilisés. Pourtant, ce défaut peut être d'importance : une personne seule dans une chambre de bonne humide ou mal chauffée échappe aux statistiques du mal-logement.

Sauf à retenir une conception restrictive du mal-logement, qui n'intégrerait que les situations les plus dramatiques, considérer que 3,5 millions de personnes sont mal logées minimise probablement le phénomène. Certes, la situation n'a plus grand chose à voir avec celle que notre pays a pu connaître dans l'après-guerre. Mais la persistance d'un tel

3,5 millions de mal-logés : de quoi parle-t-on au juste ?

niveau de mal-logement est d'autant plus problématique que notre pays est plus riche et que les conditions générales de logement ont tendance à s'améliorer [5]. Comme pour la pauvreté, les conditions de logement se jugent en regard de normes sociales et des niveaux de vie de la société et non plus seulement sur le fait, par exemple, de vivre à l'abri des intempéries. Pour ces personnes mal logées, le décalage est d'autant plus grand qu'une part croissante de la population dispose d'un habitat confortable.

Personnes en situation de mal-logement

Habitat dégradé	2 260 000
1- Habitat de fortune (cabane, camping, etc.)	85 000
2- Gens du voyage sans accès à une aire aménagée	52 000
3- Logements inconfortables (1)	2 123 000
Logements exigus (2)	800 000
Pas de domicile personnel	610 500
1- Sans domicile : sans abri, hôtel, hébergement collectif	141 500
- Sans abri (rue, cave, hall d'immeuble)	12 700
- Hébergement social	65 000
- Hôtel	17 000
- Logé par une association	46 500
2- Résidences sociales	20 000
3- Vivent durablement à l'hôtel	38 000
4- Hébergés chez un tiers	411 000
- Sans lien de parenté avec celui qui héberge, sans moyens d'être indépendant	79 000
- Enfants âgés de plus de 25 ans	282 000
- Personnes de plus de 60 ans hébergées suite à une difficulté (deuil, rupture familiale, prob. de santé, etc.)	50 000
Personnes comptées deux fois	- 145 000
Total	3 525 500

(1) Immeubles insalubres, menaçant de tomber en ruine ou ayant au moins deux défauts parmi les suivants : installation de chauffage insuffisante ou mauvaise isolation, infiltrations d'eau, électricité non conforme, absence d'installation sanitaire ou de coin cuisine.

(2) Manque min. 2 pièces par rapport à la norme : au moins une pièce pour le ménage + une pour un couple, une pour les célibataires de 19 ans et plus, une pour 2 enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une par enfant. Source : Fondation Abbé Pierre - Rapport sur le mal-logement 2015. Données d'enquêtes différentes, principalement de l'Insee, de 2002 à 2013 - © Observatoire des inégalités

Article extrait du Centre d'observation de la société.

Photo / ©LeRefs PHOTOGRAPHIE- Flickr Notes

[1] Voir « 20e rapport sur le mal-logement », Fondation Abbé Pierre, février 2015

[2] Parmi les suivants : installation de chauffage insuffisante, mauvaise isolation, infiltrations d'eau, électricité non conforme, absence d'installation sanitaire ou de coin cuisine.

[3] Selon l'Insee, le peuplement « normal » d'un logement répond à la norme suivante : au moins une pièce pour le ménage (le séjour), plus une pour un couple (une chambre), une pour les célibataires de 19 ans et plus, une pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de sept ans, sinon une par enfant. On dit que le logement est surpeuplé quand il manque deux pièces à cette norme.

[4] Dans des conditions aussi indignes, ils pourraient être comptabilisés parmi les personnes vivant dans un habitat de mauvaise qualité.

[5] Phénomène moins vrai dans les dernières enquêtes, voir Les conditions de logement ne s'améliorent plus vraiment